



Ville de Seysses

# L'Écho du Binos

## **DOSSIER SPÉCIAL** **Budget primitif 2010**

<b>Éditorial</b>	P.2
<b>Vie Associative</b>	P.3
Le Club Ski / Montagne Seyssois	
<b>La vie de la commune</b>	P.3
Concours des Maisons Fleuries	
<b>Social / Justice</b>	P.3
Le conciliateur de justice, une intervention gratuite	
<b>Budget primitif 2010</b>	P.4
<b>Budget primitif 2010 (suite)</b>	P.5
<b>Environnement</b>	P.6
Semaine Nature en Occitanie	
<b>Travaux en cours</b>	P.6
Assainissement : ch. du Fourtané ; Carrefour RD 15 / Rue V. Hugo ; Rue Cazeneuve ; Réhabilitation et enrochement des berges du Binos ;	
<b>Culture</b>	P.7
Le programme	
<b>Tribune libre</b>	P.8
Majorité Municipale Opposition Municipale	
<b>Les reportages du CMJ</b>	P.9
La Crèche « Les Petites Canailles » Le Relais des Assistantes Maternelles	
<b>L'Agenda</b>	P.10 & 11
Mars ; Avril ; Mai ; Juin	
<b>Délibérations</b>	P.12
26 novembre ; 17 décembre ; 28 janvier	
<b>Infos pratiques</b>	P.12
Déclaration des puits et forages privés Point d'accès au droit à Frouzins Divagation des chiens et chats	
<b>État Civil</b>	P.12
Novembre ; Décembre ; Janvier	

**A**u cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre 2010, le Conseil municipal a été amené à délibérer sur deux points très importants, à savoir le budget primitif de 2010 et le Plan Local d'Urbanisme (PLU).



Pour le premier, le contexte est cette année particulier avec :

- la suppression de la taxe professionnelle ;
- la baisse programmée des subventions octroyées par le Conseil Général qui subit de plein fouet les transferts de charges de l'État non compensées ;
- globalement, pour les collectivités locales, l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes ;
- la crise et des difficultés de plus en plus grandes pour un nombre croissant de nos concitoyens.

Cet environnement incertain doit nous inciter à être encore plus rigoureux concernant la gestion financière de notre collectivité, c'est le choix fait par l'ensemble des élus. En effet, tous les services ont été incités à diminuer les dépenses qui pouvaient l'être et ainsi aboutir à une réduction du budget de fonctionnement. Concernant les investissements, le principe adopté est la réalisation de ce qui est indispensable et dont le financement est totalement maîtrisé. Pour les recettes, leur optimisation continuera à être recherchée ; quant au vote des taux des impôts locaux, il ne pourra intervenir que plus tard dans l'année, lorsque les services du ministère des finances auront communiqué aux collectivités territoriales tous les éléments financiers les concernant.

Pour le second, nous voyons enfin aboutir le fruit d'un très long travail. Je tiens, à ce sujet, à remercier toutes les personnes et institutions associées qui ont permis de réaliser un document de qualité reconnu par les services de l'État.

Pour finaliser le PLU, il a fallu concilier :

- les directives du Grenelle de l'Environnement qui imposent désormais de nouvelles contraintes en matière d'urbanisme ;
- les préconisations des services chargés de l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de la grande agglomération toulousaine dont nous faisons partie ;
- la volonté de l'équipe municipale de maintenir un développement mesuré, cohérent et durable.

L'objectif a été atteint, à nous maintenant de le concrétiser dans les faits afin que Seysses conserve cette harmonie entre rural et urbain à laquelle nous sommes attachés.

Le PLU est donc désormais le document de référence édictant les règles à respecter en matière d'urbanisme sur notre commune, pour les dix à quinze prochaines années. Il n'est pas pour autant figé ; en effet, en respectant les grands principes qui le régissent, il est possible de le faire évoluer par des révisions en fonction des projets ou des adaptations qui paraîtront nécessaires.

**Alain PACE**

**Conception et réalisation :**  
Mairie de Seysses, Service Communication  
**Directeur de publication :** Alain PACE  
**Photos :** Mairie ; Associations ;  
Intervenants extérieurs  
**Impression :** Imprimerie du Parc  
Imprimé sur papier recyclé - Tirage à 2800 exemplaires  
Toute reproduction, même partielle,  
est strictement interdite.  
Mairie de Seysses : 05 62 11 64 64  
www.mairie-seysses.fr

## VIE ASSOCIATIVE

### LE CLUB SKI/MONTAGNE SEYSOIS : « 8 HEURES DE SENTIER, 8 JOURS DE SANTÉ »

Cette association de loisirs et culture vous propose des activités physiques, sans notion de compétition, ouvertes à toutes les générations, aux Seyssois et extérieurs à la commune.

Des sorties ont lieu de fin mars à fin novembre : raquette, ski de fond, ski alpin et randonnée pédestre. Chaque sortie est soigneusement préparée afin d'éviter toute forme de danger : avant qu'elle soit proposée, l'un des adhérents repère le circuit sur place.

Ces activités s'inscrivent non seulement dans une dynamique historique et géographique (histoire et géographie des Pyrénées contées



au cours de la randonnée) mais également dans une dynamique environnementale et écologique (découverte et préservation de la faune et de la flore, laisser un site propre derrière soi).

Le Club Ski/Montagne Seyssois participe activement à la vie de la commune ; il compte une centaine d'adhérents. Pierre Merlet, son président, remercie la mairie pour son soutien logistique.

#### LE BUREAU :

Pierre MERLET, président  
Christelle SIRVEN, vice-présidente  
Manuela PAREDES, trésorière  
Serge DESPLAN, secrétaire

#### Permanences le jeudi de 18h à 19h30

(l'été, toutes les semaines ; l'hiver, tous les 15 jours)

5 place de la Libération - Tél. 05 61 56 11 31.

<http://seyssemontagne.webnode.com/club/>

## LA VIE DE LA COMMUNE

### VILLES ET VILLAGES FLEURIS : MODALITÉS DE PARTICIPATION AU CONCOURS 2010 DES MAISONS FLEURIES

La municipalité vous invite à participer au **Concours des Maisons Fleuries** organisé par le Conseil Général.

À l'issue des inscriptions, une commission visitera votre jardin et choisira 5 finalistes. Le jury du Concours des Maisons Fleuries leur rendra ensuite visite fin juin début juillet ; sur les 5 finalistes, 3 seront récompensés.

Date limite d'inscription : le jeudi 15 avril

**Attention ! Concours réservé aux particuliers ; votre maison fleurie doit être visible depuis la route.**

Inscriptions à l'accueil de la mairie - Tél. 05 62 11 64 64.

Courriel : [accueil@mairie-seysses.fr](mailto:accueil@mairie-seysses.fr)

## SOCIAL / JUSTICE

### LE CONCILIEUR DE JUSTICE, UNE INTERVENTION GRATUITE

Problèmes de voisinage, désaccords familiaux, conflits entre propriétaires et locataires ou encore difficultés avec un opérateur téléphonique... Les champs d'intervention du Conciliateur de justice sont vastes. Nommé par le Premier Président de la Cour d'appel, il n'est pas magistrat, mais il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Gratuitement et sans formalité particulière, le Conciliateur vous reçoit, vous écoute et il essaie de faire émerger une solution par la discussion et la négociation.

« La conciliation fait partie des modes alternatifs de résolution des conflits. Il s'agit d'un processus qui permet aux personnes en conflit de trouver un arrangement non imposé par une autorité judiciaire », résume Myriam Foch, Conciliateur de justice à la mairie de Seysses. « Problème de mitoyenneté, servitudes, conflit entre consommateur et professionnel, désaccord entre fournisseur et client, difficulté



Myriam Foch,  
Conciliateur de justice

dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture... le conciliateur peut intervenir dans de nombreuses affaires ». L'objectif est ainsi de régler le conflit à l'amiable, sans avoir à engager de procès coûteux.

#### Comment faire ?

Le Conciliateur de justice est saisi par l'une ou l'autre des personnes en désaccord (deux particuliers, un particulier et un professionnel, etc.). Après avoir étudié l'objet de la rivalité, il convoque les deux personnes concernées afin de faire émerger une solution. Lorsque les parties - toujours en présence du Conciliateur - parviennent enfin à un accord, celui-ci est consigné par écrit. Une copie est ensuite remise à chaque partie, une autre déposée au greffe du Tribunal d'Instance de Muret.

Permanence chaque jeudi après-midi en mairie  
sur rendez-vous au 05 62 11 64 64.

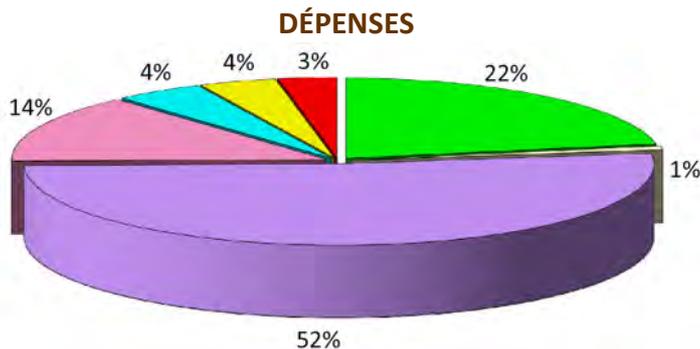
## DOSSIER SPÉCIAL : LE BUDGET PRIMITIF 2010

Lors de sa séance du 28 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif de la ville pour 2010. Il s'articule autour de trois axes :

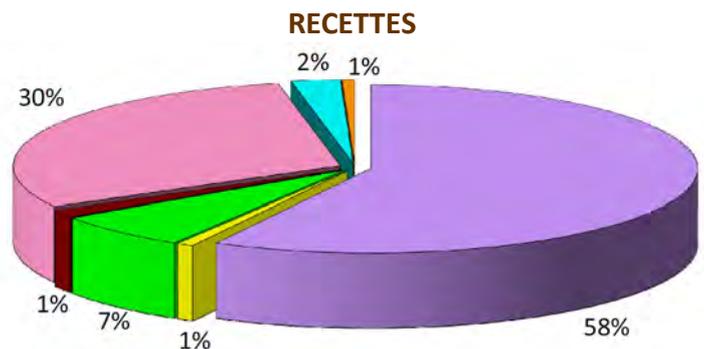
- \* Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- \* Fiscalité locale modérée
- \* Stabilisation du niveau d'endettement de la commune par un renforcement de l'autofinancement.

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2010 : 4 247 000 €

Ensemble des opérations concernant la gestion courante des services municipaux.

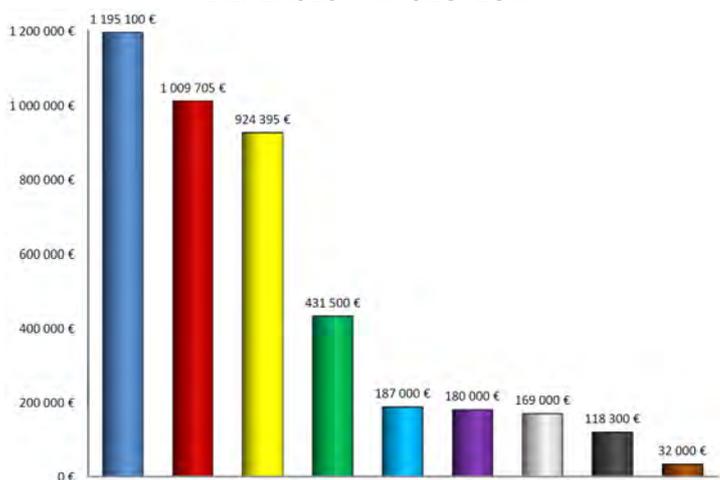


Charges à caractère général :	939 500 €
Atténuation de produits :	32 000 €
Charges de personnel et assimilés :	2 200 000 €
Autres charges de gestion courante :	584 000 €
Charges financières :	195 000 €
Virement à la section d'investissement :	169 000 €
Opérations d'ordre :	127 500 €



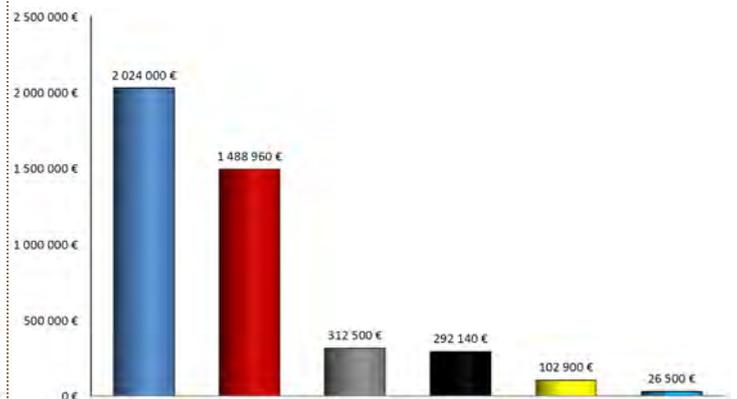
Impôts et taxes :	2 455 500 €
Produits exceptionnels :	35 060 €
Produits des services et du domaine :	292 140 €
Opérations d'ordre :	60 000 €
Dotations et participations :	1 274 900 €
Autres produits de gestion courante :	102 900 €
Atténuations de charges :	26 500 €

### DÉPENSES PAR SECTEUR



Administration générale :	1 195 100 €
Voirie/Espaces verts/Entretien bâtiments :	1 009 705 €
Enfance/Jeunesse/Scolaire/Restauration scolaire :	924 395 €
Contribution intercommunalités et associations (1) :	431 500 €
Culture :	187 000 €
Charges financières :	180 000 €
Virement section investissement :	169 000 €
Sport :	118 300 €
Atténuation de produits :	32 000 €

### RECETTES PAR SECTEUR



Impôts locaux :	2 024 000 €
Dotations, participations de l'État et autres :	1 488 960 €
Reversement Axe Sud :	312 500 €
Produits des services :	292 140 €
Autres produits de gestion :	102 900 €
Remboursement charges de personnel (2) :	26 500 €

(2) Contrat Emploi Solidarité, absences Personnel Titulaire

(1) SIVOM de la Soudrune, SITPRT (Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine), Agence Technique Départementale, Service Départemental d'Incendie et de Secours, ...

# DOSSIER SPÉCIAL : LE BUDGET PRIMITIF 2010 (SUITE)

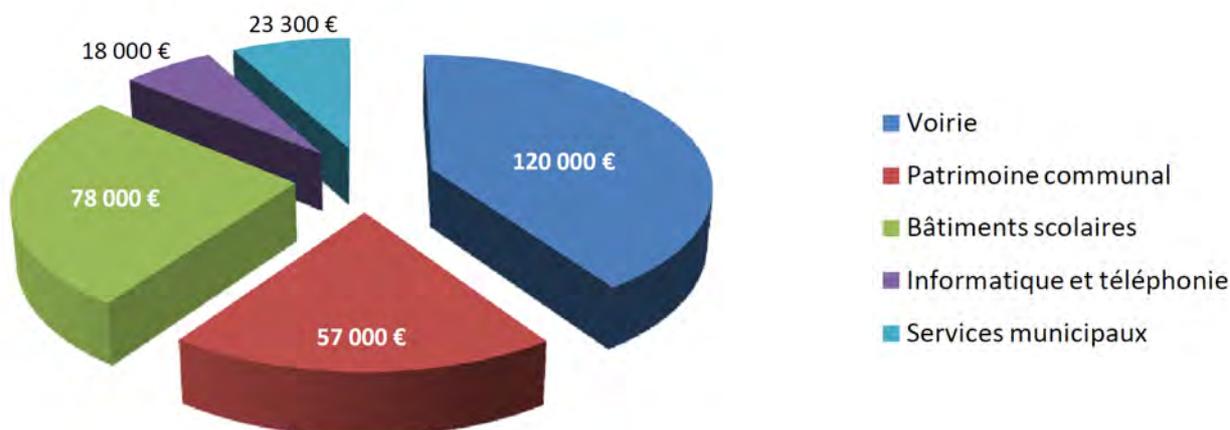
Le Budget Primitif étant voté avant la notification des bases d'imposition par l'État, seul le produit fiscal attendu y est indiqué.  
Le vote des taux interviendra lors d'un prochain Conseil Municipal.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2010 : 778 300 €

Ensemble des opérations en capital (acquisitions immobilières, travaux, ...) ayant pour effet de modifier la valeur du patrimoine de la commune.

### LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2010 :

	MONTANT (HT)
Voirie	120 000 €
Patrimoine communal	57 000 €
Bâtiments scolaires	78 000 €
Informatique et téléphonie	18 000 €
Services municipaux	23 300 €



**Un niveau d'endettement inférieur à la moyenne des villes\*** de la même strate démographique :  
**Encours\*\* de dette par habitant** : 689 € pour Seysses contre 985 € en moyenne au niveau national.

\* Source : données Direction Générale des Collectivités Locales 2007

\*\* Encours de dette = capital restant dû aux banques.

## RAPPEL 2009

Taux des impôts locaux 2009 * = commune + intercommunalité	Foncier Bâti	Taxe d'Habitation	Foncier Non Bâti
SEYSSES	16,90%	14,84%	117,36%
ROQUES	16,97%	7,98%	84,05%
FROUZINS	19,77%	15,37%	116,72%
VILLENEUVE *	23,65%	14,24%	149,06%
MURET	23,87%	14,94%	92,05%
PLAISANCE	27,84%	13,68%	126,33%
CUGNAUX *	28,88%	18,46%	146,98%
FONSORBES *	31,72%	18,29%	146,51%

### Une fiscalité locale modérée :

260 € par habitant contre 345 € par habitant en moyenne\*\* dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

\*\* Source : données Direction Générale des Collectivités Locales 2007

## SEMAINE NATURE EN OCCITANIE : DU 31 MAI AU 5 JUIN

### APPEL À PARTICIPATION :

#### MERCREDI 2 JUIN : MARCHÉ BIO DE 16H À 20H AU PARC DE LA BOURDETTE

**L**es commerçants et artisans qui souhaitent y participer peuvent d'ores et déjà contacter l'accueil de la mairie au 05 62 11 64 64 ou par courriel [accueil@mairie-seysses.fr](mailto:accueil@mairie-seysses.fr) afin de réserver leur emplacement.

Le programme détaillé des animations de la semaine sera disponible courant mai sur le site : [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr).

#### MON GESTE ÉCO CITOYEN : LE TRI DES DÉCHETS

Félicitations à tous ! Toujours plus de déchets sont triés chaque année dans nos poubelles. **Mais attention à la qualité du tri !** Nous sommes tous concernés : bac jaune mal trié = refus au centre de tri + réexpédition au centre d'incinération des déchets + surcoûts pour la collectivité (près de 100 € la tonne).

- Parmi les emballages plastiques ménagers, seuls les bouteilles et les flacons sont à déposer dans les bacs et sacs jaunes ; certains plastiques ne se recyclent pas : les emballages en plastique fin

(poches et films en plastique, suremballages, pots de yaourt...) et le polystyrène,

- Les papiers et cartons salis ou gras ne sont pas recyclables,  
- Déposez vos bouteilles, pots et bocaux en verre dans les récup'erre (en vrac, sans sac plastique, retirez les bouchons, les capsules et les couvercles ; la porcelaine, les verres à boire, la vaisselle, les pots en terre cuite, la faïence, la céramique, le cristal, le pyrex, les vitres, les miroirs et les ampoules sont refusés !).

### TRAVAUX EN COURS...

#### TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : CHEMIN DU FOURTANÉ

**L**a deuxième tranche de travaux d'extension du réseau d'assainissement ainsi qu'un poste de refoulement ont débuté le 18 janvier ; ils sont effectués par les sociétés STAT et TP d'Oc. La fin des travaux est prévue pour juin.

Le poste de refoulement est situé en bordure du fossé sur une parcelle de terre acquise par le SIVOM.

Les accès riverains, véhicules de secours ainsi que le ramassage des ordures ménagères sont maintenus pendant toute la durée des travaux.

**Le montant du marché s'élève à 622 000 € HT.**



#### CARREFOUR ROUTE DE TOULOUSE (RD 15) ET RUE VICTOR HUGO

**P**our améliorer l'accès ou la sortie de la rue Victor Hugo sur la route de Toulouse (RD 15), un nouvel aménagement d'îlots directionnels est programmé pour le deuxième semestre 2010.

**L'estimation financière est de 28 800 € HT.**

#### RUE CAZENEUVE

**L**es travaux sont terminés depuis le 10 mars.

#### RÉHABILITATION ET ENROCHEMENT DES BERGES DU BINOS

**L**'état des berges du Binos a amené la Municipalité à programmer, par l'intermédiaire du SIVOM de la Saudrune, la restauration des berges afin de circonscrire l'érosion.

Le SIVOM a déposé un dossier de "Déclaration d'Intérêt Général" (DIG) en août 2008 auprès de la Préfecture. Un arrêté préfectoral a été pris pour créer cette DIG le 9/12/2009. Elle permet au SIVOM d'engager des fonds publics et d'intervenir sur des parcelles privées dans le cadre strict des interventions qu'elle a définies.

Les propriétaires restent toujours responsables, en charge de l'entretien régulier de ces berges.

Les travaux effectués au niveau du lotissement des Peupliers ont consisté essentiellement au tunage des berges et à leur végétalisation sur une longueur d'environ 200 mètres.



**Le montant du marché est de 34 900 € HT.**

**D**es enrochements ont été réalisés sur les berges du Binos, de la rue Savignol jusqu'à l'entrée du Parc de la Bourdette, afin d'éviter l'effondrement des clôtures des jardins qui longent le cours d'eau et mettre en sécurité le parking de la Poste.

**Le montant des travaux est de 10 000 € HT.**

## LE PROGRAMME DU SERVICE CULTUREL :

**M**ars :

Du 10 mars au 10 avril à la médiathèque : **Exposition "Occitania"**  
en partenariat avec la Médiathèque Départementale de la Haute Garonne



Les mardis 16 et 23 : **Initiation aux danses traditionnelles**  
à 20h30 à la salle des fêtes

Samedi 27 : **Bal Oc'** à la salle des fêtes

**Concert** : chants polyphoniques pyrénéens traditionnels  
avec Tolosa Cantera à 19h30

**Févide** à 20h - 7 € par personne - inscriptions à la médiathèque  
21h : **Bal Oc'** par le groupe "Lumbrets"

**A**vril :

Mardi 27 : Soirée découverte **"Les Orient d'Occitanie"**  
par Alem Surre-Garcia - à 20h30 à la salle des fêtes  
**Spectacle musical** - Signature, dédicace de l'auteur

L'auteur présente l'histoire des mouvements, des échanges, entre l'Occitanie médiévale et ses deux Orient. Des images, des vidéos, des cartes numérisées et des musiques associant l'Orient et l'Occident accompagneront cette soirée.



**M**ai :

Vendredi 28 : **Ambiance médiévale**  
par l'association Passerelles Muretaines à 20h30 à la salle des fêtes

**Soirée découverte : les Cathares**

(au moment où nous imprimons la programmation de cette soirée est en cours).

Une dégustation d'Hypocras (boisson médiévale) clôturera la soirée.



**J**uin :

Samedi 5 à 20h30 - Église St-Roch : **Orchestre de Chambre de Toulouse**  
**"Musique à Prague"** Mozart - Dvorak

Tout public - Gratuit.

Jeudi 11 : **Fin du voyage-lecture et élection du livre préféré**  
à la salle des fêtes avec l'ensemble des classes de l'école élémentaire Paul Langevin.

Mercredi 16 à partir de 15h à la médiathèque :  
**Animations contes, chants aux couleurs occitanes.**  
Tout public.

Vendredi 18 à partir de 9h30 (jardins de l'Église) :  
**Animations occitanes du marché**

En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le magazine municipal aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

## MAJORITÉ MUNICIPALE

Les nouveaux concepts de Développement Durable ont mis au goût du jour un slogan plein de bon sens : « penser globalement pour agir localement ». En quelques mots, cette phrase résume les deux facettes de ce que devrait être l'action politique dans ce qu'elle a de plus noble.

Le terme de pensée globale fait appel à la compréhension du monde qui nous entoure. Les économistes les plus éclairés nous ont dit que le Monde était devenu un village planétaire. Nous en avons ressenti les conséquences dans notre vie quotidienne, lorsqu'ils nous ont expliqué comment le salaire d'un ouvrier chinois conditionnait malheureusement la fermeture de nos usines.

Une crise plus tard, nous commençons également à voir que d'autres problèmes se profilent à l'horizon. Nous comprenons maintenant que les ressources de notre planète sont limitées, que le patrimoine vivant est unique et fragile, que nous ne pourrions plus empêcher longtemps ceux qui n'ont rien à perdre d'essayer de venir chez nous pour éventuellement survivre avec leur famille.

Peu à peu, notre conscience collective de la globalité des problèmes se met en marche : elle progresse même plus vite semble-t-il que chez nos dirigeants au sommet de Copenhague.

Les problèmes de la planète nous semblent si lointains que nous n'en percevons que les contraintes et les conséquences subies dans notre vie de tous les jours. Cette perception nous masque le plus souvent les capacités que nous avons pour agir concrètement dans notre vie de citoyens, de femmes et d'hommes tout simples.

Le sentiment d'impuissance qu'elle suscite justifie chez certains le refuge dans l'individualisme ou le corporatisme, le « chacun pour soi » devenant la voie choisie vers un salut bien hypothétique. Pour d'autres elle engendre un sentiment de révolte épidermique voire des soulèvements sporadiques chez ceux qui, exclus, ne sont confrontés qu'à un avenir sans espoir.

Ne nous résolvons pas à l'impuissance. Forts de cette conscience acquise des grands enjeux planétaires et actifs dans notre vie de citoyen et dans les associations, démontrons chaque jour qu'un avenir meilleur est possible.

## OPPOSITION MUNICIPALE

### Un budget d'Austérité !

A l'instant où a été adopté le budget primitif pour 2010, nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'un budget d'austérité !

Deux constatations s'imposent :

La première concerne les dépenses de fonctionnement, qui après l'envolée préélectorale, retrouvent un niveau proche du budget 2007, plutôt bon signe ! Il faut rappeler que les dépenses de fonctionnement, même si elles sont nécessaires sont plutôt génératrices d'appauvrissement de la collectivité, d'où l'intérêt d'en assurer une bonne maîtrise.

La seconde concerne les dépenses d'investissement, qui subissent une chute vertigineuse de - 83% ! Aïe plutôt catastrophique ! Faut-il rappeler que les dépenses d'investissement sont plutôt un élément d'enrichissement de la collectivité.

Quand on ne consacre que 6% du budget à l'investissement c'est qu'on est pauvre ! A titre de comparaison, les communes identiques à la nôtre investissent en moyenne 758 €\* par habitant, alors que nous allons investir en 2010 environ 100 € par habitant !!

Ce budget reflète hélas la politique conduite par la majorité municipale depuis plusieurs années, une gestion frileuse et approximative qui ne consent à gérer le quotidien en négligeant de préparer l'avenir sans travailler l'amélioration des recettes budgétaires et la maîtrise des dépenses.

A titre de comparaison avec la moyenne des communes, nos recettes de fonctionnement seront en 2010 d'environ 600 € par habitant alors que la moyenne est de 850 €\* par habitant ! Le pire concerne les recettes d'investissement qui seront d'environ 100 € pour notre commune alors qu'elles sont de 430 €\* pour les communes identiques à la nôtre !

En conclusion, ce budget répond en partie aux exigences de la « Cour des Comptes », qui épinglait la gestion municipale pour ses débordements, mais ne répond pas du tout au développement actuel et futur de notre commune.

(\*source Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales)

Retrouvez toutes ces infos, sur notre site Internet « [mvaseysses.org](http://mvaseysses.org) ».

Le groupe « **Mieux Vivre à Seysses** ».

## LES REPORTAGES DES JEUNES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**D**ans le cadre de leur projet "Comprendre sa ville", les jeunes élus vous proposent leurs reportages.

### LA CRÈCHE « LES PETITES CANAILLES »

**N**ous avons visité la crèche, posé des questions au personnel qui nous a très bien accueillis et mené une activité lecture pour les tout-petits.

La directrice adjointe a répondu à nos questions.

#### Quel est le fonctionnement de la crèche ?

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30. Les repas sont confectionnés dans les cuisines d'Axe Sud et réchauffés sur place. Ils sont préparés selon l'âge, le poids, l'autonomie et le rythme de l'enfant.

Des activités sont proposées le matin aux groupes des moyens et des grands (peinture, jeux de motricité, dinette, petites histoires, bibliothèque, dojo, pâte à modeler).

#### Comment fait-on pour inscrire un enfant à la crèche ?

Il est préférable de s'inscrire sur les listes d'attente dès la grossesse (par manque de place). Le tarif des journées dépend du salaire des parents (quotient familial).

#### Qui s'occupe des enfants ?

1 directrice infirmière puéricultrice,  
1 directrice adjointe éducatrice de jeunes enfants,  
8 auxiliaires puéricultrices,  
4 titulaires du CAP petite enfance.

#### Qu'a-t-on pu remarquer pendant la visite ?

Depuis septembre 2009, des chaussons de protection sont obligatoires par mesure d'hygiène ; chaque parent en dispose d'une paire.

Nous avons découvert : les **dortoirs** ; la **salle de repos du personnel** ; le **réfectoire** ; la **cuisine** ; la **lingerie** ; la **biberonnerie** (stérilisation et préparation des biberons) ; la **salle de change** qui contient des tables à langer et tout ce qu'il faut pour nettoyer et soigner les bébés. Nous en profitons pour photographier Sylvie en train de changer Mathias.

Tout ce qui se passe dans la journée des enfants est écrit sur un cahier de transmission. Ainsi, le soir, les parents prennent connaissance de la journée de leurs enfants.

La visite se termine dans la salle des grands où nous avons raconté des histoires de T'choupi à Mathias et ses amis.

#### Infos pratiques :

**Pour être :** Infirmière puéricultrice : BAC + 4 ans d'études,  
Éducatrice jeunes enfants : BAC + 3 ans d'études,  
Auxiliaire puéricultrice : 1 an de formation,  
CAP petite enfance.



### LE RAM (RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES)

**L**a directrice du RAM et une assistante maternelle, nous ont fait visiter les locaux.

#### Quel est le fonctionnement du RAM ?

Le RAM est, comme la crèche, géré par Axe Sud. C'est un lieu d'activités et d'échanges. Les assistantes maternelles viennent sans inscription avec les enfants qu'elles gardent. Du matériel est mis à leur disposition : jouets, dinette, livres et table à langer.

#### Quel est le travail de la directrice du RAM ?

Elle gère les rendez-vous, reçoit les parents et les assistantes maternelles ; répertorie le nombre de places disponibles ; met en relation les parents ayant besoin de faire garder leurs enfants avec les assistantes maternelles.

#### Quel est le travail de l'assistante maternelle agréée ?

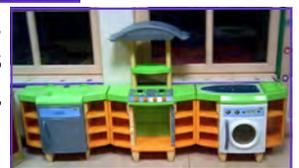
Elle s'occupe des enfants pendant le temps de travail des parents. Comme à la crèche, le rythme de l'enfant, les biberons, les siestes et le jeu sont respectés. L'assistante maternelle fait les courses, prépare les repas selon l'âge des enfants (de 1 mois à 6 ans) ; elle peut garder jusqu'à 4 enfants et de familles différentes. Ses journées de travail peuvent aller jusqu'à 10h. Un médecin de la PMI (Protection Maternelle Infantile) vient régulièrement inspecter son domicile.

#### Comment faire pour embaucher une assistante maternelle agréée ?

Il faut tout d'abord se renseigner à la mairie ou au RAM sur les places disponibles. Ensuite on prend rendez-vous avec une ou plusieurs assistantes maternelles. Un contrat est rédigé et signé par les deux parties (parents et assistante maternelle). Il contient les engagements de chacun, le tarif horaire et les frais d'entretien. Les couches sont fournies par les parents.

#### Qu'a-t-on pu remarquer pendant la visite ?

C'est un lieu d'accueil bien décoré, adapté pour les bébés et les petits enfants, équipé d'une **grande salle**, d'une **terrasse couverte** et d'un **grand jardin ombragé**.



#### Infos pratiques :

**Pour être :** Assistante maternelle agréée : stage de 120 heures et avoir eu au moins deux enfants ou être titulaire du CAP petite enfance.

Nous tenons à remercier la directrice et l'assistante maternelle qui ont changé leur emploi du temps pour nous recevoir.

# L'AGENDA

Mars .....

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**LES 14 ET 21**

ÉLECTIONS RÉGIONALES

à la salle des fêtes et à la salle festive des Aujoulets (selon votre bureau de vote).

**JEUDI 25**

CONSEIL MUNICIPAL À 20H30

Salle du Conseil - 1<sup>er</sup> étage

Entrée 8 rue du Général de Gaulle.

**DIMANCHE 28**

BAL COSTUMÉ (JUSQU'À 15 ANS)

ORGANISÉ PAR LE CMJ

Au bénéfice de l'association

"Pour le Sourire de Pierre"

DE 14H30 À 19H - entrée 2 €.

à la salle des fêtes.

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

**JOGGING CLUB SEYSSOIS :  
TOUS LES SAMEDIS**

à 9h30 au lac de Paucheville à Frouzins.  
Pour partager ensemble le footing ou vos entraînements en vue de prochaines compétitions ou course sur route ; venez nous rejoindre en toute convivialité.

Tél. 05 61 56 33 41

ou au 06.03.88.75.45.

**COMITÉ DES FÊTES :  
SAMEDI 13**

CARNAVAL

Départ du défilé devant la mairie (place de la Libération) À 15H.

Goûter offert aux enfants.

**CLUB SKI MONTAGNE :  
LES 14 ET 28**

SORTIES

En fonction de l'enneigement : Bonascre, Chioula, Beille, Cauterets, Pont d'Espagne, Font-Romeu, La Mongie, Payolle, Peyragudes, Porté-Puymaurens.

**SAMEDI 20**

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Remise du programme d'été aux adhérents.

Tél. 05 61 56 11 31, le jeudi de 18h à 19h30, au 5 place de la Libération.

**VIVRE ENSEMBLE  
AUX AUJOLETS :**

**MARDI 16**

20H30 : jeux de cartes

**JEUDI 18**

20H30 : initiation à l'informatique

**JEUDI 25**

20H30 : soirée culturelle

Tous les dimanches matin, jogging

Contact : 05 61 56 16 02

<http://aujoulets.couloume.free.fr/>

**LES AMIS DE L'ORGUE  
VENDREDI 19**

CONCERT D'EPOQUE À 20H30

(contemporaine à l'orgue : 1867)

avec Jean-Claude Guidarini.

Église St-Roch.

**CLUB DU 3<sup>E</sup> ÂGE :  
VENDREDI 26**

SPECTACLE À 14H

"La Compagnie vernétoise" présentera des danses polonaises et "Le Club Funny Country de Seysses" fera une démonstration de danses country et irlandaises. Un bon goûter clôturera cette manifestation.

Entrée : 10 € pour les adhérents,

12 € pour les non adhérents.

à la salle des fêtes.

**LA CANTARELLE  
DIMANCHE 28**

CONCERT DE PRINTEMPS  
À RIEUMES

Avril .....

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**JEUDI 29**

CONSEIL MUNICIPAL À 20H30

Salle du Conseil - 1<sup>er</sup> étage

Entrée 8 rue du Général de Gaulle.

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

**VIVRE ENSEMBLE  
AUX AUJOLETS :**

**JEUDI 1<sup>ER</sup>**

20H30 : loisir en liberté

**SAMEDI 3**

13H : jeux en réseau

**JEUDI 15**

20H30 : initiation à l'informatique

**MARDI 20**

20H30 : jeux de cartes

**JEUDI 29**

20H30 : soirée culturelle

Tous les dimanches matin, jogging

Contact : 05 61 56 16 02

<http://aujoulets.couloume.free.fr/>

**CLUB DU 3<sup>E</sup> ÂGE :  
MARDI 6**

GOÛTER DANSANT À 14H30

Organisé dans le cadre du

"Groupement des Amicales du 3<sup>e</sup> Âge de l'Arrondissement de Muret".

à la salle des fêtes.

**DIMANCHE 11**

BAL MUSETTE

Orchestre "René HIDDIAR"

En matinée DE 15H À 19H et en soirée

DE 21H À 1H (8 € l'entrée) - 14 € la journée.

à la salle des fêtes.

**LA CANTARELLE  
SAMEDI 24**

CONCERT À PORTET SUR GARONNE

Au profit de Rétina.

Mai .....

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**JEUDI 27**

CONSEIL MUNICIPAL À 18H30  
Salle du Conseil - 1<sup>er</sup> étage  
Entrée 8 rue du Général de Gaulle.

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

**CLUB DES  
COLLECTIONNEURS SEYSSEIS :  
SAMEDI 1<sup>ER</sup>**

RÉTROC'SEYSSSES DE 9H À 17H  
Bourse d'échanges auto/moto, pièces  
détachées, documentations, outillages, ...  
à la salle des fêtes.

**VIVRE ENSEMBLE  
AUX AUJOLETS :**

**JEUDI 4**

20H30 : loisir en liberté

**MARDI 18**

20H30 : jeux de cartes

**JEUDI 20**

20H30 : initiation à l'informatique

**JEUDI 27**

20H30 : soirée culturelle

Tous les dimanches matin, jogging

Contact : 05 61 56 16 02

<http://aujoulets.couloume.free.fr/>

**LES AMIS (ASSISTANTES MATERNELLES  
INDÉPENDANTES DE SEYSSSES)**

**DIMANCHE 9**

FOIRE À LA PUÉRICULTURE  
DE 10H À 17H30

Contact : 05 61 56 46 68

Courriel : [lesamis@neuf.fr](mailto:lesamis@neuf.fr)

(demande de liste de dépôt)

à la salle des fêtes.

**CLUB DU 3<sup>E</sup> ÂGE :**

**MARDI 11**

CONCOURS DE BELOTE À 14H

Organisé dans le cadre du  
"Groupement des Amicales du 3<sup>e</sup> Âge  
de l'Arrondissement de Muret".

à la salle des fêtes.

**DIMANCHE 16**

**BAL MUSETTE**

Orchestre "Maurice MARZIANI"

En matinée **DE 15H À 19H** et en soirée  
**DE 21H À 1H** (8€ l'entrée) - 14€ la journée.

à la salle des fêtes.

**AUX BONNES TROUVAILLES :**

**DIMANCHE 23**

VIDE-GRENIERS DE 9H À 18H

Renseignements : 05 61 56 25 89

Courriel : [asso.bts@laposte.net](mailto:asso.bts@laposte.net)

à la salle des fêtes.

Juin .....

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**DU 31 MAI**

**AU 5 JUIN**

**SEMAINE NATURE  
EN MIDI-PYRÉNÉES**

Programme des animations  
disponible courant mai  
sur [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)

**MARDI 1<sup>ER</sup>**

**RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Inscriptions à l'accueil de la mairie  
Tél. 05 62 11 64 64.

Pensez à les sortir la veille !

**JEUDI 24**

CONSEIL MUNICIPAL À 20H30

Salle du Conseil - 1<sup>er</sup> étage  
Entrée 8 rue du Général de Gaulle.

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

**VIVRE ENSEMBLE  
AUX AUJOLETS :**

**JEUDI 3**

20H30 : loisir en liberté

Tous les dimanches matin, jogging

Contact : 05 61 56 16 02

<http://aujoulets.couloume.free.fr/>

**FOYER RURAL :**

**SAMEDI 12**

GALA DE DANSE À 21H

Organisé par l'équipe du Foyer Rural,  
le professeur de danse Joëlle Garcia  
et les élèves de l'école de danse.

à la salle des fêtes.

**En savoir plus :** [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)

Les informations figurant dans l'agenda sont celles connues au moment de la mise sous presse.

Sous réserve de modifications.

# DÉLIBÉRATIONS

## Les principales délibérations du Conseil Municipal :

### 26 novembre 2009

- ◆ Demande de subvention pour l'aménagement des sanitaires de l'école élémentaire Paul Langevin,
- ◆ Présentation du rapport annuel d'activités 2008 du SDEHG (Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne).

### 17 décembre 2009

- ◆ Débat sur les orientations budgétaires à adopter pour l'exercice 2010,
- ◆ Présentation du rapport annuel d'activités 2008 de la Communauté de Communes Axe Sud,
- ◆ Motion contre le projet du gouvernement relatif à l'organisation territoriale et la suppression de la taxe professionnelle.

### 28 janvier 2010

- ◆ Vote du budget principal 2010.
- ◆ Adhésion de la ville au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.
- ◆ Présentation du rapport d'activités 2008 du SIAH (Syndicat Intercommunal Hydraulique de la Vallée du Touch et de ses affluents).

Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité :  
[www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr), rubrique : Vie Municipale / Délibérations.

## INFOS PRATIQUES

### DÉCLARATION DES PUIITS ET FORAGES PRIVÉS

La déclaration prévue par le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008 à présenter en mairie, ne concerne que les puits ou forages réalisés aux fins d'utilisations suivantes de l'eau :

- usage domestique
- consommation humaine

Les puits réalisés pour tout autre usage (arrosage, ...) ne sont pas concernés par cette déclaration.

### NOUVEAU À FROUZINS : UN POINT D'ACCÈS AU DROIT

Un Point d'Accès au Droit a été mis en place à la mairie de Frouzins depuis le 10 mars. Cette permanence mensuelle sur rendez-vous, assurée par des avocats, en collaboration avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Haute-Garonne, a lieu le deuxième mercredi du mois.

Ce service est gratuit et accessible aux Seyssois ; il doit permettre à chacun :

- de connaître ses droits et ses devoirs avant d'accomplir toute démarche
- d'être conseillé lors de désaccords ou de conflits familiaux, de voisinage, etc.
- d'être accompagné dans le cadre de démarches administratives
- d'être orienté, le cas échéant, vers des spécialistes.

Renseignements au 05 34 47 06 50.

### DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

Tout animal récupéré par les gardes chasse ou sur appel de la police municipale en mairie seront récupérés par la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) : le montant de la récupération des animaux sera le suivant :

- 81 € pour un animal tatoué ou avec puce
- 142 € pour un animal non tatoué ou sans puce

Tout propriétaire dont le chien sera pris en action de chasse et en divagation sera en plus verbalisé d'une amende forfaitaire par timbre amende de 135 €.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

#### NOVEMBRE

01/11 Roxane GROSCOLAS  
16/11 Cédric BONNET  
29/11 Lucas LOPEZ  
29/11 Nathan SABAU

#### DÉCEMBRE

01/12 Abdel-Kader MEDJEBEUR  
02/12 Charli VIGNOLLE--MISSON  
03/12 Hanna CHAUDERON  
14/12 Noah LHERMENIER  
14/12 Jade AUZEVILLE  
18/12 Noa BILAN  
26/12 Mathis MENU

#### JANVIER

01/01 Lalie COLOMBANI  
06/01 Elias BERRIER  
12/01 Morgane RATHQUEBER  
17/01 Antonin PIQUES  
20/01 Elyes BELALIA  
25/01 Théo CHIABRANDO  
31/01 Alexis WAMINYA  
31/01 Héloïse WAMINYA

### MARIAGES

#### DÉCEMBRE

05/12 Laetitia LIPTAK & Vincent GALETTO  
12/12 Ingrid JORDAN & Hervé COHAT

### DÉCÈS

#### NOVEMBRE

05/11 Claude GAILLARD épouse RÉAULT

#### DÉCEMBRE

17/12 Maryse SCANDELLA épouse GORGHETTO  
30/12 Odette GUYOCHET épouse GUILLON

#### JANVIER

02/01 Didier CASSIGNOL  
06/01 Marie-Françoise CRETEL  
14/01 Nadia BOUARGA  
16/01 Philippe MAZILIER  
18/01 Manuel RODRIGUES PENTEADO  
19/01 Louis MORELLATO  
23/01 Maurice ROUX  
29/01 Guy LOUBET